

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2021

N°05

OBJET :

DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Nombre de Conseillers en Exercice :
43

Nombre de Membres Présents :
36

Nombre de Membres Votants :
43

Date de la Convocation :
10 décembre 2021.

L'an Deux Mille Vingt et un, le seize décembre à seize heures, le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard LARRAT, Maire.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, Mme DENUX, M. LAREDJ, Mme BARDOU, M. ARIAS, Mme DOUTRES, M. BÈS, Mme GODEFROY, M. ALBAREL, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT, Adjoints

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme PICHARD, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, M. MARTY, Mme BLANC, Mme TRIAY, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, M. MOLHERAT, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. BIGOT, Mme LARROUX, M. DUTHU, M. MONTAGNE.

EXCUSES : M. LECINA, Mme GASC, Mme GIOVANNETTI, M. OUDDANE, M. BUSTOS, Mme LETAO, Mme KERRINCKX, qui ont donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à M. LAREDJ, Mme CHESA, Mme GODEFROY, M. CAMBON, M. AUDIER, Mme MONTUSSAC, M. MONTAGNE conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. JORDAN est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

DECISION MODIFICATIVE N°3 :

En fonctionnement, les modifications entre chapitres n'augmentent pas le budget.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	- 1.100,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	1.100,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €

En investissement, le budget est augmenté de 1.100 €, en dépenses et en recettes.

	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1.100,00 €	0,00 €
Opérations d'ordre	0,00 €	1.100,00 €
Total	1.100,00 €	1.100,00 €

Le détail des opérations par chapitre est détaillé ci-dessous ainsi que sur la maquette budgétaire de la décision modificative.

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter une troisième décision modificative du Budget annexe de la Cuisine centrale (DM3).

Budget annexe de la Cuisine centrale
Décision modificative n° 3

Fonctionnement

Dépenses : + 0,00 €

Chapitre 011 « Charges à caractère général » : - 7.100 €

La maîtrise des dépenses pour le compte 60623-Alimentation permet de financer les dépenses supplémentaires de cette décision modificative

Chapitre 012 « Charges de personnel » : + 6.000 €

Légère augmentation de la prévision initiale (+ 0,79 %).

Chapitre 042 « Opérations d'ordre budgétaire – Transfert entre sections » : + 1.100 €

Complément budgétaire de la prévision initiale en matière de dotations aux amortissements.

Investissement

Dépenses : + 1.100,00 €

Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » + 1.100,00 €

Recettes : + 1.100,00 €

Chapitre 040 « Opérations d'ordre budgétaire – Transfert entre sections » : + 1.100 €

Amortissement complémentaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTÉ à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membres présents signé après lecture ainsi que Monsieur le Président.

Pour extrait certifié conforme :



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20211216-delib16122105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2021

Affichage : 24/12/2021

Le Maire,
Gérard LARRAT

